

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2018 à 20H 00

Date de convocation : 09 novembre 2018

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Roger Barré, M. Eric Théaudière, M. Gérard Hirel, Mme Anne Cornu, Mme Jacqueline Caron, M. Louis Brillet, M. Bruno Heudiard, M. Stéphane Gicquel, M. Guillaume Duval

Absents excusés : Mme Martine Guérif, M. Eric Duteil

Absente : Mme Pamela Bigot

*

☼ ACHAT TERRAIN DIOCESE : délibération n° 2018052

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Couyère a le projet de la construction d'un terrain multisports et souhaite l'implanter dans le terrain attenant à celui de la mairie. Ce cadastré B 438 d'une superficie de 2 830 m² appartient au diocèse.

Le diocèse a fait une proposition de vente à 12 735 € soit un prix de 4.50 € au mètre². Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Madame le Maire et le Conseil Municipal décident de renégocier à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'achat de ce terrain par la commune.

☼ INVENTAIRE DU BOCAGE A INTEGRER DANS LE PLUI : délibération n° 2018053

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les cartes de l'inventaire des haies bocagères et des bosquets de la commune qui seront intégrées dans le PLUI.

Après étude des cartes, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'inventaire final du bocage de la commune de La Couyère.

☼ CHOIX DU PRESTATAIRE TERRAIN MULTISPORTS POUR DEMANDE DE SUBVENTION : délibération n° 2018054 **Annule et remplace la délibération 2018049 du 19 octobre 2018**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de terrain multisports et la nécessité de choisir un prestataire pour la demande de subvention.

Madame le Maire présente les devis reçus. Le Conseil Municipal décide de choisir la société ALC Sport Nature pour un montant de 64 926.40 € HT.

☼ PRIME DE FIN D'ANNEE PERSONNEL COMMUNAL : délibération n° 2018055

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue la somme de 1 115 € au titre des primes de fin d'année du personnel communal.

La répartition se fera par arrêté du Maire.

*